



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26739
14 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre, datée du
9 novembre 1993, que vous adresse le Premier Ministre de la République de
Bosnie-Herzégovine, M. Haris Silajdzic.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre
et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 9 novembre 1993, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Premier Ministre de la
République de Bosnie-Herzégovine

Aujourd'hui, les forces serbes qui font le siège de Sarajevo ont tiré des obus d'artillerie sur deux écoles, tuant de manière ignominieuse neuf enfants et blessant 60 civils, parmi lesquels de nombreux enfants.

Un tel crime n'est possible que parce qu'on laisse les forces serbes continuer à faire le siège de Sarajevo et à l'étrangler. Nous demandons que le Conseil de sécurité prenne d'urgence toutes les mesures qui s'imposent pour que soit levé le siège de Sarajevo et d'autres agglomérations civiles. Si le Conseil de sécurité et les Etats membres concernés ne sont pas disposés à prendre de telles mesures, nous demandons que l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine soit levé de manière que l'armée puisse défendre la population de la République.

Le siège de Sarajevo ne se justifie pas sur le plan militaire : il vise à propager la crainte et la terreur parmi la population civile. Toute mesure qui serait en deçà de ce que nous demandons ne ferait que perpétuer de telles atrocités.

Le Premier Ministre

(Signé) Haris SILAJDZIC
